

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire en date du 17 novembre 2021 sur la nomination de Madame Florence BESSE en qualité de Directrice de l'Unité UMR 1091 et de Messieurs Jean-Claude SCIMECA, Maximilian FURTHAUER et Franck DENAUNAY directeurs-adjoints ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le courrier daté du 6 janvier 2021 de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du président du Haut Conseil de l'évaluation et de la recherche et de l'enseignement supérieur ayant pour objet l'évolution du calendrier des évaluations par le Hcéres des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche.

Vu l'accord du CNRS ;

**Décident :**

**Article 1 :** La durée de l'Unité UMR 1091 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

**Article 2 :** Madame Florence BESSE est nommée Directrice de l'Unité UMR 1091 jusqu'au 31 décembre 2023.

**Article 3 :** Le CNRS est considéré, à l'instar de l'Université Nice Sophia Antipolis et de l'Inserm, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article 19 du décret 83-975, modifié.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2023.

